



Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2012 à 20h00 à la halle polyvalente

Président	:	M. I Spychiger
Procès-verbal	:	Mme Ch. Grandjean
Administrateur	:	M. D. Hanser
Scrutateur	:	M. M. Desarzens
Ayants-droit au vote présents	:	20 personnes / majorité absolue 11
Conseil municipal	:	Mme M. Willemin MM. R. Troehler, F. Gauchat, P. Gurtner, M. Jäggi

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX

y compris les comptes de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du District, ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a. Présentation des comptes 2010
- b. Approbation des crédits additionnels
- c. Approbation des arrêtés de comptes
- d. Prise de connaissance du rapport de vérification
- e. Approbation des comptes 2011

2. APPROBATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉTENTE AU CENTRE DU VILLAGE

- a. Présentation du dossier
- b. Approbation du règlement

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 350'000 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AU CENTRE DU VILLAGE ET DU CH. LES SECS

- a. Présentation du dossier
- b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 350'000

4. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 150'000 POUR L'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

- a. Présentation du dossier
- b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 150'000

5. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Fusion des communes
- Commission du bâtiment scolaire
- Commission du chauffage à distance
- Démolition de l'ancien réservoir

6. DIVERS ET IMPRÉVUS

Il est 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la feuille officielle du district de La Neuveville n° 20 du 25.05.2012.

Le droit de vote est contesté aux personnes suivantes: D. Hanser, administrateur municipal et J. Racine, ingénieur du bureau Rufer. Les personnes mentionnées ci-dessus ne sont par conséquent pas autorisées à voter.

M. Desarzens est désigné comme scrutateur et l'AM confirme sa nomination.

Le Président demande si l'AM conteste l'ordre du jour tel que publié.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et le Président déclare l'AM légalement constituée.

1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX

y compris les comptes de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse, du Collège du District, ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation des comptes 2011

C'est F. Gauchat qui prend la parole pour quelques remarques d'ordre général. Grâce à une conduite rigoureuse de la gestion et de l'administration, à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, ainsi qu'à la réalisation appropriée du TêléRéseau, le compte 2011 est largement positif.

2011 fut une année très chargée pour l'administration. Il a fallu faire face à la préparation des bases de décision pour le vote populaire sur la Fusion des quatre communes du Plateau de Diesse du 11 mars 2012. En parallèle, et en plus de son travail quotidien, D. Hanser a fréquenté avec succès les cours de formation comme administrateur communal. C'est grâce à l'efficacité de l'engagement de tous les partenaires que cette année s'est terminée avec aisance et sans problèmes majeurs.

Il exprime toute sa reconnaissance à l'administrateur D. Hanser, secondé bien sûr par Ch. Grandjean et Ch. Bueche qui ont œuvré avec conscience et diligence, la première pour le secrétariat et la deuxième, responsable de la caisse municipale, pour l'excellent travail et la parfaite tenue des comptes.

Il remercie ses collègues du Conseil municipal (CM) de leur appui dans la gestion financière de leurs dicastères en vue de limiter les dépenses de façon soutenue et de réaliser, dans la mesure du possible, des recettes conformes au droit et à la situation actuelle.

Le compte de fonctionnement 2011 de la commune municipale boucle favorablement avec un excédent de revenus de CHF. 503'121.06 alors qu'il était prévu au budget 2011 un excédent de revenus de CHF. 34'522.20, soit une amélioration de CHF. 468'598.86 par rapport au montant budgétisé. Les produits totaux s'élèvent à CHF. 4'532'876.10 et les charges totales à CHF. 4'029'755.04. La fortune nette, après comptabilisation du résultat 2011, s'élève à CHF. 1'992'484.81.

Ce résultat très réjouissant est la conséquence de la maîtrise stricte des dépenses, mais aussi de rentrées fiscales supérieures aux prévisions, malgré le climat économique morose et les problèmes liés à l'emploi.

Ce premier constat optimiste ne doit pas faire oublier cependant les limites actuelles de la marge de manœuvre. Dans la réalité des faits, il y a toujours plus de report de charges du Canton aux communes. C'est bien ce qui motive la poursuite d'une gestion rigoureuse des finances de la commune, dans l'idée bien comprise du maintien des services et des prestations envers les citoyennes et citoyens. C'est bien sûr en maîtrisant sereinement les éléments du budget 2012 tout en pensant déjà concrètement à l'édification de la planification financière 2013-2017 et du budget 2013 qu'il sera possible de répondre vraiment aux besoins réels du développement harmonieux du village.

Ainsi, la réalisation du TêléRéseau, la vente d'une portion de parcelle à A. Fatton, l'apport unique de la restitution de l'Asile Bienne Région ABR (décompte 2009), mais surtout la forte progression des rentrées fiscales (+26.04% par rapport au budget 2011) ont permis de rembourser avant terme l'avance sur le fonds des ordures pour un montant de CHF. 11'309.62 (échéance négociée le 13.05.2008 pour fin 2014) et même de constituer une 1^{ère} attribution de CHF. 13'713.22 au financement spécial. En outre, la dette a pu être réduite par le remboursement d'un crédit bancaire de CHF. 350'000.00 et des dépréciations complémentaires pour un montant de CHF. 108'880.40 ont pu être effectuées. Au 1er janvier 2012 des crédits étaient engagés pour CHF. 672'500.00, soit CHF. 740.65 par habitant.

Le calcul des indicateurs financiers en vigueur depuis de 1er janvier 2001 montre que le degré d'autofinancement pour 2011 s'élève à 269.66%, c'est-à-dire qu'il s'est nettement amélioré tout comme la quotité d'autofinancement de 24.86% qui renseigne sur la capacité financière de la commune. Enfin, la dette brute par rapport aux revenus se situe à 17.47%, alors que la moyenne des cinq dernières années est de 44.55%, soit en baisse régulière, surtout grâce aux remboursements importants de la dette municipale opérés au cours des exercices 2010 et 2011. De fait, la quotité de la charge des intérêts s'est ainsi réduite à -1.34%, la valeur des 7 dernières années est de -0.42%.

Aujourd'hui, comme demain, il est impératif de conduire la gestion financière de la commune en fonction des moyens, en offrant des services et des prestations de qualité à l'ensemble de la population tout en n'oubliant pas l'entretien, voire l'extension des infrastructures.

Dans sa séance du 7 mai 2012, le CM a décidé à l'unanimité de proposer l'acceptation du compte 2011 à l'AM de ce soir.

Comptes communaux 2011

D. Hanser prend la parole pour la présentation détaillée des comptes communaux 2011.

2011 restera donc dans les annales comme une année que tout comptable averti aimerait de référence. L'excédent de revenus s'établit à CHF. 503'121.06, qui peut être ainsi reporté à la fortune du bilan. Il progresse de 16.08% par rapport au réalisé de 2010 et de 1'459.87% par rapport au budget.

L'essentiel du différentiel est à chercher dans le poste finances & impôts, qui progresse dans son ensemble de 26.04%. En chiffres, cela représente une plus-value de CHF. 487'424.71 par rapport à ce qu'indiquait l'auxiliaire cantonal de planification financière, visiblement un brin trop pessimiste. Cette crise appréhendée depuis trois exercices et qui est traduite invariablement par des diminutions des revenus fiscaux est finalement contredite par la réalité. On peut aussi penser qu'elle finira bien, un jour ou l'autre, par imposer des répercussions dans le compte communal.

D'autres facteurs toutefois, peuvent également expliquer ce résultat exceptionnel. Le report de certains investissements, par exemple; plus de 1.4 millions de dépenses étaient inscrites au budget pour finalement n'avoir déboursé que CHF. 354'000 et des poussières en 2011. Le renoncement à l'achat de la maison de La Chaîne 11 pour y installer, ou l'école, ou la crèche, ou les deux, a fait biffer CHF. 480'000 d'un trait de plume. Il a été décidé de surseoir à la viabilisation de la zone artisanale, donc une économie de plus de CHF. 125'000. Les travaux de réfection du carrefour du centre du village auraient dû être réalisés en 2011 et ils ne seront concrétisés que cette année, donc près de CHF. 210'000 qui surferont d'une année sur l'autre. Plus quelques bricoles, dont la réhabilitation du ruisseau des Nazieux, la viabilisation de la parcelle des Hauts-de-Prêles, qui permettent également de ménager la trésorerie de quelque CHF. 100'000. Au total donc, ce million qui n'a pas été dépensé n'alourdit donc pas les dépréciations harmonisées, qui se seraient vues accrues de quelque CHF. 100'000.

Cette année différentes opérations sur le patrimoine administratif ont été réalisées, avec des répercussions réjouissantes, ou sur la trésorerie, ou directement sur le compte de fonctionnement. La vente du TêléRéseau à la société Vidéo 2000 permet de réaliser une plus-value de quelque CHF. 280'000. Le CM pense attribuer cette somme au réaménagement du Carrefour pour ce qui concerne les travaux dévolus à la commune, les conduites, la Place de la Fontaine, la remontée des Secs. La vente, ensuite, d'une portion de terrain constitutif de la rue de la Vue des Alpes, opération qui dégage un bénéfice de CHF. 37'680, destiné à balancer partiellement l'achat au centre du village, en 2012, d'une partie du feuillet 2296 propice à prolonger le nouveau concept de la Place du Village.

Au chapitre des événements marquants de l'an dernier, il est à souligner que l'avance cantonale faite au compte des déchets a totalement été remboursée, tenant ainsi les engagements de la commune avec trois ans d'avance. CHF. 350'000 de crédit auprès d'organismes bancaires ont été remboursés. Il y a encore les CHF. 625'000 ouverts auprès de la Banque cantonale que la commune aurait volontiers remboursés, n'étaient les clauses de pénalités inventées par des banquiers soucieux de leurs intérêts.

Du point de vue du personnel, il y a eu l'engagement de Philippe Gauchat en remplacement de Philippe Dubois au poste de concierge communal. Il a été profité de cette rocade pour étendre le poste à un équivalent plein-temps, permettant ainsi de mieux répartir les tâches dans le domaine des travaux publics.

Du point de vue des dépréciations, l'effort engagé l'an dernier a pu être maintenu et il a été possible d'aller au-delà des exigences légales, qu'il s'agisse des dépréciations harmonisées, complémentaires, de celles liées à la valeur de remplacement des installations en eaux usées ou potable. Au total, il est à comptabiliser quelque CHF. 718'000 de dépréciations toutes confondues.

Il est intéressant de noter le faible écart entre les charges nettes 2010, le budget 2011 des mêmes charges et le réalisé. La variation est infime (0.99% par rapport au budget), ce qui témoigne bien du souci constant de la maîtrise des coûts.

0. Administration générale

Les charges nettes de l'administration générale se révèlent de 9.46% supérieures par rapport aux montants budgétisés, mais équivalentes à peu de choses près (+0.64%) à l'exercice précédent. En terme de charges brutes, elles se montrent même inférieures, de 4.75%, cette différence étant essentiellement due au recul des revenus des émoluments; des constructions prévues en 2011 se concrétiseront cette année et devraient normalement permettre de corriger le tir dans ce domaine. A noter la diminution notable des indemnités et jetons de présence du CM, dont les représentations à l'extérieur ont été plus sagement dosées. En revanche, le crédit libre du CM progresse pour sa part, en raison notamment d'un soutien financier exceptionnel à destination d'une société locale fêtant son jubilé et la participation au réseau écologique du Plateau de Diesse; il conviendra sans doute à l'avenir de réadapter ce montant afin de le mettre mieux en adéquation avec les multiples sollicitations auxquels le CM doit répondre chaque année.

Relevons encore la poursuite de l'étude de la fusion des communes, dont nous n'avions pas épuisé le budget (CHF. 20'000) en 2010, dont une partie est par conséquent reportée sur cette année.

Pour ce qui concerne la gestion des bâtiments, il y a eu le remplacement des urinoirs de l'école, la réparation de carrelages endommagés dans les toilettes de la halle polyvalente, le contrôle périodique des installations électriques, l'extension de la conciergerie et le changement bientôt effectif des cylindres des portes de la halle polyvalente. Augmentation, enfin, des charges liées à la vérification du compte, confiées dès l'an dernier à une entreprise spécialisée dans le domaine.

1. Sécurité publique

Ce compte accuse pratiquement le doublement de ses charges. L'explosion des coûts de l'autorité tutélaire régionale (+CHF. 7'103.70), les frais relatifs à la mise à jour du cadastre, de l'établissement de plans, du contrôle des implantations (+CHF. 6'637.10) expliquent l'essentiel du différentiel. A noter encore la délégation à un organisme centralisé des tâches liées à l'Office des locations, jusqu'ici dévolues à la Commune de Prêles pour l'ensemble du Plateau de Diesse. Service de défense (par la taxe des pompes) et Protection civile (par les contributions des propriétaires) se neutralisent et équilibrent les dépenses.

2. Enseignement et formation

Les charges nettes du poste se présentent en légère progression par rapport au budget (+2.14%), diminuent par rapport à l'exercice précédent (-0.47%), alors même que les charges brutes prennent l'ascenseur (+4.13%), l'augmentation des revenus compensant cette escalade. La quote-part communale aux charges de la Communauté scolaire du Plateau s'affiche plus élevée de 6.15% en comparaison du budget qui avait été annoncé, mais elles s'atténuent de 1.96% si on les met en relation avec le compte 2010. Légèrement plus élevés que prévus également, les frais relatifs au transport des élèves de La Praye, que la commune a été contrainte d'assumer pour la Communauté scolaire dès la rentrée 2010. Un avis de droit a été rendu à ce sujet par la Préfecture, qui laisse entrevoir, non seulement le report intégral désormais de ces charges sur la Communauté, mais encore la possibilité de revendiquer un remboursement des frais engagés jusqu'ici. Dans le secteur secondaire, la part communale aux traitements du personnel enseignant augmente, tandis que la quote-part municipale au compte de fonctionnement du Collège de District régresse, l'un compensant l'autre pour un imperceptible différentiel de 0.51%. On constate une situation de vase communicant pratiquement identique à la précédente en ce qui concerne les contributions musicales, les frais du conservatoire de Bienne allant crescendo ma moderato, tandis que ceux de l'Ecole de musique s'amoindrissent, pour un total en chute de 5.12%. Toujours en relation avec l'extension du poste de la conciergerie, les charges relatives au personnel s'apprécient à la hausse, de près de 15%. Pour l'Ecole à journée continue, le service s'aligne sur le budget 2011 et répond visiblement à une attente des parents qui, en revanche, n'ont que peu recours aux mêmes prestations du Collège de District.

3. Culture et loisirs

En cédant les activités de télédistribution à la société Vidéo 2000, les frais dans le domaine ont été considérablement réduits, pour des charges totales en-deçà des montants budgétisés pour 33.45%. Cette vente, en revanche et par le biais des opérations strictement comptables qui l'ont accompagnée, distord considérablement les montants habituellement portés sur ce compte, à la fois du point de vue des charges que des produits, n'influençant que périphériquement le résultat final.

4. Santé

Visiblement et c'est réjouissant, les jeunes gens du Plateau de Diesse soignent toujours davantage leur hygiène buccale, de telle sorte que les frais initialement prévus ont fondu de moitié. Autant dire que si les frais des examens dentaires s'amplifient quelque peu, aucuns frais pour le traitement des dentures n'ont été enregistrés.

5. Prévoyance sociale

De manière générale, ces coûts sont appelés à s'intensifier à l'avenir. En comparaison à l'année 2010, il faut assister à une progression de 35.03%, qui était assez bien anticipée dans le budget 2011, puisque les charges nettes de la division s'allègent de 0.88%. La contribution de gestion versée à l'antenne AVS de La Neuveville s'accroît de 22.71%. Les contributions versées au canton s'étendent de 9.70%, pour un montant de CHF. 17'000 supplémentaires pour les prestations complémentaires, de 4.37% au titre de l'aide sociale. Il est par contre possible de récupérer un peu sur les subventions allouées au Centre de jeunesse de quelque 33%. Pour la première fois depuis quelques années, la crèche accuse un excédent de charges, ponctionné au financement spécial pour CHF. 9'404.90. La réactualisation du cahier des charges de la conciergerie a provoqué un surcoût non négligeable de 64.83%; pour remédier à cette situation fluctuante et ainsi la mettre ainsi sous un meilleur contrôle, des mesures de mensualisation du poste ont été arrêtées, permettant ainsi de mieux appréhender le budget qui est consacré à cette tâche. Le traitement des remplaçantes, en raison de la maladie prolongée d'une éducatrice auxiliaire, affiche également une progression importante (+91.74%), ces charges surnuméraires étant toutefois balancées par les prestations d'assurance.

Il convient encore de noter le report erroné d'un automatisme de calculation informatique de la planification financière dans le budget 2011, qui débouche sur une approximation des charges liées au fonds de prévoyance du personnel.

Malheureusement, cette erreur informatique n'a été décelée qu'au moment de boucler le compte 2011, de sorte qu'elle s'est également reportée sur le budget 2012. Heureusement, les contributions des parents nous permettent, en hausse de 15.37% à CHF. 184'597.50, de résorber quelque peu ces disparités. En outre, les subventions versées par le canton se stabilisent à CHF. 125'000, aujourd'hui comptabilisées sous la bonne valeur de l'année courante, contrairement à l'an dernier où un produit extraordinaire avait pu être perçu (qui explique le différentiel des restitutions du canton) ce qui ne sera plus le cas dans les années à venir. A noter encore la ristourne exceptionnelle de CHF. 22'000 de l'organisme ABR, qui adresse en 2011 son décompte 2009.

6. Trafic

En matière de trafic les charges nettes fondent de 13.51%. Les coûts salariaux sont là aussi maîtrisés, à l'exception des décomptes liés au fonds de prévoyance, victimes du même automatisme budgétaire que celui de la crèche communale. L'entretien courant des routes progresse de 7.41%, notamment par la comptabilisation, sous ce poste, de la location de la balayeuse qu'on aurait dû imputer à un autre compte. Le différentiel est donc compensé en grande partie. A contrario, l'entretien hivernal des routes, c'est ici le bénéfice de la répartition différente du personnel au sein du dicastère des travaux publics, est moins onéreux de 43.64% en comparaison budgétaire, de 66.11% par rapport à l'an dernier. De même, l'achat du nouveau camion en 2010 permet aujourd'hui d'économiser quelque CHF. 5'500 sur l'entretien des véhicules, sachant toutefois que le petit Holder accuse de nombreuses heures au compteur et que son remplacement risque bien de se retrouver tantôt à l'ordre du jour. Et, si le canton alloue à la commune CHF. 2'500 pour l'entretien des routes ce dernier en ponctionne CHF. 2'800 de plus au titre des transports publics.

7. Environnement

Eau potable: excédent de charges de CHF. 5'973.83

Eaux usées: excédent de charges de CHF. 58'131.44

Déchets: excédent de revenus de CHF. 25'022.84

Remboursement de l'avance consentie par le canton au financement spécial: CHF. 11'309.62

Attribution au financement spécial: CHF. 13'713.22

Parce que le résultat global de l'exercice le permettait, il a été poursuivi la politique de maintenir à 80% (au lieu de 60%) le taux d'attribution obligatoire aux financements spéciaux de maintien de la valeur en matière d'eau potable et d'eaux usées, ce qui explique les excédents de charges enregistrés en l'espèce. L'achat d'eau au Syndicat a été mieux budgétisé en 2011, puisque le réalisé se situe en dessous du prévisionnel pour 11.67%. L'entretien et la réparation des installations atteignent un montant de CHF. 10'000 non prévisibles en raison de deux fuites importantes et d'un changement d'un couvercle de regard de route. Le produit des abonnements de l'eau potable est de 5.94% plus élevé que prévu (+2.68% p.r. à 2010). Le produit des taxes annuelles, toujours pour l'eau potable, se situe à 5.40% de plus que le budget ne le laissait entrevoir (+1.35% p.r. à 2010). Pour ce qui est des eaux usées, il convient encore de préciser que les dépréciations de la valeur de remplacement liées à l'assainissement de la station d'épuration contribuent également à la perte d'exploitation de CHF. 58'131.44 évoquée plus haut. Le produit des abonnements des eaux usées s'élève de 2.01% eu égard au budget, de 5.86% par rapport à l'an dernier. Le produit des taxes annuelles en revanche, recule de 1.48% en comparaison budgétaire, de 0.11% si on les met en rapport avec le réalisé 2010. Le résultat du compte des déchets constitue une bonne opération. Il a donc été possible de rembourser le canton de l'avance qu'il avait consentie à la commune trois ans plus tôt que le délai qui nous était imparti, mais il a encore été possible de constituer un fonds spécial à hauteur de CHF. 13'713.22, ballon d'oxygène pour des exercices ultérieurs éventuellement déficitaires. Ainsi donc, les taxes cumulées de la vente des sacs rouges et des vignettes ont couvert les charges liées, grâce au réajustement plus équilibré, dès 2010, de la répartition des coûts sur l'ensemble des communes du district. A noter que l'augmentation de la vignette à CHF. 40, décidée au 1er janvier 2011, a sans doute induit un effet pervers, puisque la contribution de ce compte baisse de CHF. 3'3'97.80. La balance des déchets verts présente toujours un déficit opérationnel, mais ramené cette année à un peu moins de CHF. 3'000 (par rapport à plus du double l'an dernier). La vente des vignettes dédiées, en augmentation de 16.67%, participe à ce réajustement, sachant toutefois que ces produits ne parviennent toujours pas à couvrir ne serait-ce que les charges de transport, pourtant en diminution de 11.61%.

8. Economie publique

Ce compte est contributeur pour la commune, essentiellement en raison de la perception de la redevance auprès des FMB, fonction de la concession qui est passée avec cette entreprise pour la distribution de l'électricité. A noter encore que la taxe de séjour est intégralement restituée à la Société de développement, ainsi qu'à certaines autres organisations touristiques. Au final, les revenus de cette tâche se grossissent de 1.97% par rapport au budget.

9. Finances et Impôts

Les produits relatifs aux finances s'apprécient de 26.04% par rapport au budget, de 10.35% même, si on les compare avec l'an passé.

Dans tous les domaines, les résultats sont meilleurs que prévu:

Impôts périodiques obligatoires : + 16.36%

Impôts sur les gains immobiliers : + 41.03%

Taxes immobilières : + 22.77%

Il n'y a guère que les impôts apériodiques, genre amendes et taxations spéciales, à faire grise mine pour plomber l'ambiance de 21.73%.

Dans le détail et sous un autre angle:

Impôts sur le revenu : + 15.40%

Impôts sur la fortune : + 34.25%

Impôts sur le bénéfice : + 19.15%

Impôts sur le capital : + 6.39%

Le concept d'archives de la commune a été entièrement remanié. Ce travail titanesque a été confié à une entreprise spécialisée, qui a permis, non seulement d'identifier clairement les composantes du fonds de manière très aisée, mais également de gagner environ 2/3 de la place à disposition. Il s'agit-là d'un investissement de quelque CHF. 30'000. Il faut savoir que ces archivistes confirmés ont repris chaque document de la Commune un à un avant de les répertorier. Ce travail a été dicté par un contrôle effectué par la Préfecture en 2009. Les douches de la halle polyvalente ont été réhabilitées, car elles donnaient quelques signaux alarmants et, notamment une couleur brunâtre à l'eau. Au total, cette réfection a coûté CHF. 23'000. Le Collège de District poursuit le réaménagement de sa place de jeux; débours de près de CHF. 10'000. La saeuse a dû être remplacée pour un peu moins de CHF. 30'000. La réfection des routes communales a été poursuivie pour CHF. 119'700. Le processus de réfection des chemins du remaniement agricole a été entamé pour un peu plus de CHF. 13'000. La troisième étape de la mise à niveau de l'éclairage public s'est achevée en 2011 par une dépense de CHF. 26'442. La phase finale de la rénovation de la station d'épuration approche. Pour l'étape de 2011 les frais se sont montés à tout près de CHF. 130'000. Dans le cadre du remplacement des conduites dictées par le PGEE, il a été dépensé environ CHF. 45'000. Au total, les investissements bruts, c'est-à-dire comptabilisés sans les recettes d'investissement, se sont soldés par une sortie de caisse globale de quelque CHF. 440'000, hors opérations liées au transfert du Télé réseau et à la vente d'une portion de la parcelle 2160.

Patrimoine financier (actif)

Le patrimoine financier s'est en toute logique quelque peu bonifié, en raison d'une bonne conjoncture qui a été mise à profit pour effectuer un placement financier auprès de La Poste. Il s'établit à CHF. 4'129'010, pour un disponible qui s'élevait au 31 décembre 2011 à CHF. 2'040'554. Les avoirs auprès du canton, de CHF. 299'710, correspondent à l'acompte versé. Les impôts impayés en fin d'année culminent à CHF. 1'127'414, en très légère augmentation (moins de CHF. 1'000) par rapport à fin 2010, en dépit de la progression des recettes fiscales.

Patrimoine administratif (actif)

Le patrimoine administratif baisse de CHF. 68'855 après les dépréciations légales et le fort réajustement des installations d'approvisionnement en eau. Notons, sous le poste 1154.03, la comptabilisation tout à fait raisonnable des actions que la commune détient auprès de Vadec SA à hauteur CHF. 8'000.

Avances aux financements spéciaux (actif)

Les avances aux financements spéciaux, composés uniquement à destination de la tâche relative à l'enlèvement des ordures, ont été complètement apurées par une diminution de CHF. 13'309.

Engagements (passif)

Les engagements courants se rétrécissent de quelque CHF. 30'000, à CHF. 346'683 et sont à mettre en rapport avec les liquidités de CHF. 2'040'554.

Dettes à moyen et long termes (passif)

Les dettes à moyen et long termes se sont contractées de CHF. 415'000, pour s'établir à CHF. 672'500, dont CHF. 625'000 de crédit bancaire arrivant à échéance en 2014, avec un amortissement annuel de CHF. 50'000.

Provisions (passif)

Les provisions pour impôts n'ont pas varié, toujours imputées pour CHF. 284'000; la provision du compte de fonctionnement se monte à CHF. 24'000, dans un mouvement ascensionnel de CHF. 4'000.

Engagements envers les financements spéciaux (passif)

Les engagements envers les financements spéciaux n'ont pratiquement pas varié (+CHF. 18'995) pour se fixer à CHF. 1'908'306 en fin d'année dernière.

Fortune nette (passif)

Par le report de l'excédent de revenus de CHF. 503'121.06, la fortune nette progresse donc d'autant et atteint CHF. 1'992'484.81 au 31 décembre 2011.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Acquadro souhaiterait savoir comment la commune gère les impôts impayés, soit quels sont les moyens à disposition pour le recouvrement. D. Hanser peut lui répondre que la commune n'a pas de moyen particulier à disposition à part la voie normale pour tout recouvrement de créance.

M. Hasler aimerait savoir si le système de budgétisation des impôts est totalement imposé par le canton ou si la commune a tout de même une marge de manœuvre? D. Hanser explique que le canton met à disposition un auxiliaire de planification financière et indique un certain nombre de paramètres à imputer à cet auxiliaire. La commune a une marge d'appréciation et elle peut interpréter ces paramètres. Le canton a été relativement pessimiste en définissant notamment les taux de croissance, a également tenu compte d'une baisse significative des revenus fiscaux et que la commune avait été encore plus prudente, parce qu'elle préfère présenter un compte finalement trop positif plutôt que trop négatif.

Comptes 2011 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

R. Troehler prend la parole. Les comptes ont été vérifiés par l'entreprise SORESA et approuvés par toutes les autres communes du Plateau. Il est à constater que le budget a été plus ou moins respecté. Il en vient directement à la répartition. En 2011, il y aura eu un total pour le Plateau de 239 élèves. La clé de répartition s'établit de la manière suivante: 25% sur le nombre d'élèves, 25% sur le nombre de la population et 50% sur le rendement fiscal harmonisé. Pour Prêles, la quote-part se monte à CHF. 163'007.50 pour 73 élèves. Prêles, avec 30.54% des élèves paie 36.31% du total des coûts. Il est à constater que Nods, avec moins d'habitants, nous rattrape par rapport au nombre d'enfants. R. Troehler propose d'approuver les comptes.

La parole est donnée à l'assemblée, mais personne n'a de question.

Comptes 2011 du Collège du District

C'est également R. Troehler qui présente les comptes 2011 du Collège du District. En 2011, il y aura eu un total de 237 élèves pour une clé de répartition établie avec 15% à la commune siège, 20% par rapport à la population résidente, 35% selon le nombre d'élèves et 30% selon les capacités contributives. Pour la commune de Prêles, la quote-part s'élève à CHF. 51'768.25, soit 10.30% soit un coût par élève de CHF. 2'070.75. Les comptes ont été acceptés par l'entreprise de vérification. Ici il est à constater que Nods, avec moins d'habitants, a dépassé le nombre d'élèves de Prêles. Toutes les autres communes du Plateau ayant déjà approuvés ces comptes, R. Troehler propose donc de les approuver également.

La parole est donnée à l'assemblée, mais personne n'a de question.

Comptes 2011 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SPP)

M. Willemin prend la parole pour la présentation des comptes 2011 des SPP. Les comptes 2011 présentent un excédent de revenus malgré une perte prévue de CHF. 76'128.78. Ceci est à mettre principalement sur le compte de l'utilisation du fond de financement spécial de CHF. 89'805 prévu pour couvrir les frais d'un achat important. Bien que l'achat du tonne-pompe n'ait pas été fait en 2011, il continue de grever de manière importante les comptes et l'utilisation du financement spécial, bien qu'elle ait pu avoir eu lieu plus tôt, en est totalement justifiée. Grâce à l'excédent de revenus généré par le prélèvement sur le financement spécial, le conseil du Syndicat a décidé de procéder à une dépréciation extraordinaire du tonne-pompe de CHF. 30'000. Ce qui amène le montant au bilan à une valeur résiduelle plus proche de la réalité. Il est tout de même à relever que malgré des taxes d'exemption décevantes, les comptes, hors financement spécial et dépréciation extraordinaire, ont pu être améliorés de CHF. 26'045.65 par rapport au budget principalement grâce à un contrôle très strict des dépenses. Malgré ces résultats et le montant des taxes d'exemption à la baisse, il n'est pour l'instant pas envisagé d'augmenter la taxe. Il faut encore souligner que la situation délicate des liquidités n'est pas améliorée par le fait qu'il est parfois difficile d'encaisser les factures et amendes. En conclusion, le conseil du Syndicat et l'organe de vérification proposent aux assemblées communales d'approuver le compte annuel 2011 présentant un actif et un passif de CHF. 338'048.19 et un excédent de revenus de CHF. 9'721.87.

La parole est donnée à l'assemblée, mais personne n'a de question.

b. Approbation des crédits additionnels

F. Gauchat reprend la parole pour cette présentation. Il appartient encore au corps électoral réuni ce jour en assemblée d'approuver les crédits additionnels qui ressortent de sa compétence, c'est-à-dire de décharger le CM des élargissements de crédit supérieurs à sa latitude financière et qui ne peuvent pas être considérés comme des dépenses liées.

Une dépense est liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action. C'est le cas par exemple en ce qui concerne la participation de la Commune municipale de Prêles aux traitements des enseignants, des contributions versées à différentes instances, etc.

La valeur totale des crédits additionnels se monte à CHF. 822'424.87, dont CHF. 178'060.09 de dépenses liées, CHF. 104'430.06 de la compétence du CM et CHF 539'933.92, de la compétence de l'AM, dont l'essentiel est constitué, pour CHF. 277'845.87 des opérations liées au Télé réseau et des dépréciations complémentaires et harmonisées du patrimoine administratif, ainsi que des dépréciations supplémentaires relatives à la tâche de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Pour cette année comptable 2011, il y a donc lieu de voter les crédits additionnels suivants:

CHF 135'997.00 (dépréciations complémentaires eaux usées)

CHF 39'867.00 (dépréciations complémentaires eaux usées)

CHF 277'845.87 (vente du Télé réseau)

CHF 86'224.05 (dépréciations complémentaires du PA)

La parole n'étant pas demandée, le Président met donc ces crédits additionnels en approbation. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

c. Approbation des arrêtés de comptes

F. Gauchat reprend la parole pour présenter les arrêtés de comptes. Il faut insister sur les précautions à observer lorsqu'on évoque le bon résultat comptable de la Commune municipale de Prêles, car les montants globaux des crédits d'engagements pour un peu plus de CHF. 1'605'000 relativisent les excédents de revenus.

Il y a ce soir trois arrêtés de compte à approuver, soit:

- Remplacement de la saleuse
(crédit de CHF. 45'000 voté le 20.09.11) Solde positif de CHF. 15'130.45
- Réfection des conduites eaux usées Mont Sujet
(crédit de CHF. 50'000 voté le 23.06.11) Solde positif de CHF. 7'742.10
- Réfection de routes communales 2011
(crédit de CHF. 120'000 voté le 30.03.11) Solde positif de CHF. 300.00

Comme il n'y a pas de question, le Président met en approbation les trois arrêtés de comptes ci-dessus. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

d. Prise de connaissance du rapport de vérification

F. Gauchat lit le rapport de l'entreprise SORESA chargée de la vérification des comptes communaux. Ceux-ci ont été révisés le 16 mai 2012. Selon leur appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2011 sont conformes à la loi. Ils proposent d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2011 qui sont soumis ce soir à l'AM, avec un actif et un passif de CHF. 5'241'130.42 et un excédent de revenus de CHF. 503'121.06, compte tenu des dépréciations complémentaires de CHF. 108'880.40 et sous réserve de la ratification du crédit additionnel nécessaire par l'AM, selon l'art. 85 al. 3 OCo.

e. Approbation des comptes 2011

Le Président met l'approbation des comptes 2011 en votation. Ceux-ci sont approuvés avec une abstention. Afin de remercier l'administration et le CM pour la bonne tenue des comptes, le Président demande un applaudissement.

2. APPROBATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉTENTE AU CENTRE DU VILLAGE

a. Présentation du dossier

F. Gauchat prend la parole. Le CM a décidé d'établir un règlement afin de créer un financement spécial avec l'argent acquis lors de la vente du Télé réseau. Il a décidé que cette somme devait être utilisée à l'aménagement d'une zone de détente au centre du village suite au réaménagement du carrefour qui aura lieu cette année.

Le financement spécial a pour but la réalisation d'une zone de détente au centre du village, comprenant le réaménagement de la place de la Fontaine avec la pose de pavés, la réhabilitation du chemin Les Secs également avec la pose de pavés, y compris les travaux de revêtement, infrastructures routières, pavage et bordures divers, plantations. Cela ne concernera en rien les travaux qui seront effectués par le canton.

Le financement spécial est constitué au 1er janvier 2012 d'un montant de CHF. 277'845.87 provenant de la vente du Télé réseau communal à Vidéo 2000 au 1er juillet 2011 et il ne sera pas réalimenté. L'AM doit déléguer ce soir au CM toute compétence de prélèvement sur le financement spécial relatif à la création d'une zone de détente au centre du village pour autant que les fonds prélevés soient exclusivement affectés dans le but défini dans le règlement. Aucun intérêt ne sera versé sur le financement spécial inscrit au bilan.

Le CM a approuvé ce règlement dans sa séance du 30 avril 2012.
La parole est donnée à l'assemblée, mais personne n'a de question.

b. Approbation du règlement

Le Président met donc l'approbation du règlement en votation. Celui-ci est accepté par 17 voix.

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 350'000 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR AU CENTRE DU VILLAGE ET DU CH. LES SECS
--

a. Présentation du dossier

R. Troehler prend la parole pour une petite introduction. Le projet de ce soir a déjà été présenté dans trois assemblées et il s'agit maintenant d'accepter un crédit pour le changement de canalisations communales, le pavage de la place de la fontaine et du chemin des Secs, ainsi que pour l'installation d'éclairages publics sur ce chemin. Cela ne comprend pas le futur aménagement du terrain acheté à J.-C. Sprunger, ni de la parcelle herbeuse derrière le jardin Robinson. Un projet pour ces parcelles sera présenté vraisemblablement lors de l'AM de septembre. Il passe la parole à J. Racine.

J. Racine à l'aide d'un plan explique que le réaménagement se fera sur une portion de la route de Diesse, de La Chaîne et de Sous-Banbois. Le réaménagement des routes, l'aménagement des accès pour les riverains, l'éclairage public et l'aménagement de l'évacuation des eaux de surface font partie de la part cantonale. Comme mentionné par R. Troehler, le changement des canalisations d'eaux usées et potables, l'éclairage public du chemin des Secs (deux candélabres) et les aménagements extérieurs de la place de la fontaine et du chemin des Secs seront à la charge de la commune. Au niveau de la place de la fontaine, il y aura une séparation entre la circulation et la place publique par un pavage de couleurs différentes. Les bords de la route seront également délimités par des pavés. Il y aura des poteaux amovibles empêchant l'accès sur la place publique. Ceux-ci seront pris en charge par le canton. Ceux placés au haut du chemin des Secs seront à la charge de la commune. Un abri bus sera installé. Il sera vraisemblablement en métal et verre afin de permettre une bonne visibilité de ce que font les enfants en attendant le car postal. La version définitive sera présentée en AM de septembre. Des canalisations étant âgées, sous-dimensionnées ou en mauvais état, il faudra procéder à leur remplacement.

La parole est donnée à l'assemblée.

Michel Willemin souhaite connaître la répartition des coûts du génie civil entre le canton et la commune. J. Racine peut répondre qu'il y a environ CHF. 500'000 de frais de génie civil à la charge du canton.

Michel Willemin aimerait aussi savoir si tous les travaux sont attribués par le canton et qu'il refacture ensuite à la commune. J. Racine explique que le canton n'attribue pas les travaux pour l'eau potable, puisque cela ne concerne que la commune. Pour l'éclairage public il y aura discussion entre le canton et la commune. En ce qui concerne le génie civil, une soumission sera établie pour le canton et une pour la commune. Le tout sera ensuite traité aux Ponts et Chaussées de Sonceboz. Une table comparative sera établie qui permettra les attributions.

Michel Willemin propose d'unifier l'éclairage du chemin des Secs avec celui qui sera installé au chemin Champ-Favre.

M. Acquadro demande si une seule demande de permis de construire a été établie pour les parties cantonales et communales. J. Racine répond affirmativement.

M. Acquadro et A. Reber soulèvent le problème qu'avec le réaménagement de la place de la fontaine, le petit bus scolaire et le Bibliobus ne pourront plus y stationner.

R. Troehler explique que ces véhicules devront stationner devant l'administration sur la rue Milieu du Village. Cette rue sera d'ailleurs mise en sens unique dès que l'entreprise John Schwab SA aura déménagé.

M. Acquadro aimerait connaître les dates de début et de fin des travaux. J. Racine indique que les travaux commenceront le 06.08.2012 et se termineront avant la fin de l'année. Seul le tapis sera posé l'année prochaine.

b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 350'000

La parole n'étant plus demandée, le Président clos les débats et met l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 350'000 en votation. Le crédit d'engagement est accepté par 19 voix.

4. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 150'000 POUR L'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

a. Présentation du dossier

P. Gurtner prend la parole. Le quartier Derrière Montet sud étant presque rempli, la commune a décidé d'entreprendre les travaux d'assainissement du chemin Champ-Favre qui avait été convenus par convention signée en 2004 avec les propriétaires. Il n'a jamais été question d'élargissement. Il passe la parole à M. Acquadro.

Il indique que la longueur du tracé sera de 226 m. La largeur actuelle varie entre 3.20 à 3.90 et que la vitesse autorisée est de 50 km/h. La fondation est graveleuse et peu portante. C'est un chemin piétonnier non éclairé avec une conduite d'alimentation 16 KV qui sera assaini.

Les viabilisations des terrains non bâtis le long du tracé ne devront pas être faites en même temps. Elles pourront être réalisées dès que nécessaire en passant par des chambres existantes. Le réseau des conduites souterraines a été contrôlé et est en ordre. La route ne sera pas élargie, mais adaptée tout le long à 3.50 m. Aucun pavage ne sera fait au bord et l'eau s'écoulera par dévers dans le champ. Un éclairage public est prévu. Le coffre sera refait au complet. Il y aura un fraisage de l'enrobé et un terrassement du matériel existant. Un collecteur en bordure du champ étant en mauvais état, il sera réparé lors de ces travaux. La réalisation se fera en 2012.

Il faut compter avec env. CHF. 10'000 d'honoraires, CHF. 15'000 à 18'000 pour l'éclairage public et CHF. 125'000 de génie civil.

Un éclairage à LED a été étudié, mais pour un éclairage suffisant sur cette longueur de tronçon, il faudrait rajouter des candélabres. Il y aurait donc une grande plus-value par rapport au CHF. 15'000 prévus.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Desarzens rappelle qu'il avait déjà soulevé l'option du LED lors de la votation en AM d'un crédit pour le remplacement global des luminaires des routes communales, mais cette option n'avait pas été retenue à l'époque. Il trouverait bien d'étudier cette option pour ce nouveau tronçon, d'autres communes de la région ont installé du LED.

M. Willemin est d'avis qu'il faut mener une étude plus approfondie sur un éclairage public plus moderne. Il existe par exemple la variante d'allumage sur demande; les lampadaires s'allument au passage d'un piéton ou d'un véhicule. Au vu du bon état des finances de la commune, cela est envisageable.

P. Bourquin quant à lui ne voit pas la nécessité d'installer l'éclairage public sur Champ-Favre. Cela fait 35 ans qu'il y habite sans éclairage et cela va très bien.

M. Acquadro rappelle à tous que le vote du crédit de ce soir porte sur la variante d'un éclairage standard.

F. Gauchat indique que le changement à la vapeur de sodium qui a été voté il y a trois ans a tout de même permis d'économiser 40% d'énergie.

R. Troehler rappelle aussi qu'en 2010, lors du vote du crédit pour le changement des luminaires communaux, la technologie LED n'était pas encore aussi avancée, il y avait peu de fournisseurs et les prix étaient 50% plus élevés qu'aujourd'hui. Ce printemps, le CM a décidé de ne pas changer la stratégie pour les deux dernières étapes, puisqu'en mettant du LED, il faudrait installer plus de luminaires, selon les normes suisses.

M. Willemin propose de voter ce soir un crédit de CHF. 135'000 pour le génie civil, les travaux d'ingénieur et la pose de cinq socles pour de futurs luminaires.

R. Troehler dit que c'est techniquement possible, mais que BKW va faire signer une décharge à la commune si la couverture lumineuse ne répond pas aux normes suisses.

Le Président met en votation la proposition de M. Willemin. Celle-ci est refusée par 7 voix pour et 8 voix contre.

Le Président met en votation la proposition du CM. Celle-ci est acceptée par 9 voix pour et 5 voix contre.

b. Approbation du crédit d'engagement de CHF. 150'000.

Le Président met l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 150'000 proposé par le CM en votation. Le crédit d'engagement est accepté par 13 voix pour et 4 contre.

5. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fusion des communes

F. Gauchat prend la parole. Le 23 avril 2012 les communes se sont réunies pour examiner les comptes du projet fusion à 4 communes. Le canton a accepté de payer le solde des CHF. 80'000 promis.

Un état des lieux a été fait et la question s'est posée si un processus à trois communes allait être proposé. Les communes auraient souhaité faire une votation populaire consultative auprès de la population, mais l'OACOT a indiqué que ce processus était trop contraignant.

Le 18 juin 2012, il y a eu une nouvelle séance. Il a été décidé que chaque exécutif devait donner son accord pour poursuivre le processus à trois et que chaque commune devait élire quatre représentants, soit le maire, l'administrateur, un conseiller et un citoyen. Le CM de Prêles, dans sa séance du 25 juin 2012, a décidé de se lancer dans cette étude d'une fusion à trois et a nommé R. Troehler, F. Gauchat et D. Hanser comme représentants. La commune lance ce soir un appel (qui sera aussi publié dans la FOD) pour trouver un ou une citoyenne intéressée à intégrer ce comité.

L'échéancier prévu est le suivant: 14 août 2012 constitution éventuelle du nouveau Copil, printemps 2013 votation populaire, automne 2013 élection des nouvelles autorités communales, 1^{er} janvier 2014 entrée en force de la nouvelle commune. Cette nouvelle commune compterait 2'000 habitants.

Commission du bâtiment scolaire (CBS)

C'est F. Gauchat qui présente ce point, car G. Racine a malheureusement eu un imprévu urgent de dernière minute. La mission de la CBS est de conduire des négociations en vue d'acquérir éventuellement un bâtiment privé à Prêles pour les besoins de la commune et évaluer les besoins en locaux pour envisager la construction d'un nouveau bâtiment à buts multiples, administratif et/ou scolaire.

L'option d'acquérir un bâtiment préexistant a été d'emblée écartée. L'évaluation des besoins en nouveaux locaux communaux a débouché naturellement sur l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec possibilité d'y adjoindre si nécessaire la crèche. Les autres communes du Plateau de Diesse ont été informées des intentions de la commune de Prêles. Lamboing s'est dit prête à s'intégrer au projet car chez eux aussi la même problématique existe en ce sens que les bâtiments scolaires, bien que fonctionnels, ne répondent plus aux valeurs structurelles et environnementales actuelles et sont de très gros consommateurs d'énergie.

Les quatre axes de travail que s'était fixés la commission sont de faire connaître le projet à toutes les communes du Plateau dans le but de rechercher des partenaires. Visiter des objets et bâtiments à buts scolaires récemment construits pour en tirer des enseignements pratiques. Choisir et proposer un lieu d'implantation du futur bâtiment en tenant compte des éléments liés à l'environnement existant et des terrains disponibles, ainsi que de faire établir par le corps enseignant un catalogue des besoins en locaux scolaires en fonction de trois variantes possibles: commune de Prêles seule, commune de Prêles associée à la commune de Lamboing, commune de Prêles et Lamboing avec les structures scolaires enlevées à la commune de Diesse suite à la réorganisation administrative résultant d'une fusion.

Tous ces points ont été réalisés ou sont en cours de l'être. Ils sont bien sûr encore conditionnés par des inconnues résultant d'une part de l'échec de la fusion à quatre communes et d'autre part, par la mise en conformité de la zone (modification soumise prochainement au souverain communal) de la futur implantation du ou des bâtiments projetés. La commission ira encore visiter, après les vacances scolaires, une réalisation récente du côté de Corgémont sur le flanc Nord du Chasseral. Il a déjà visité deux bâtiments scolaires sur Vaud et Neuchâtel.

La sous-commission instituée pour plancher plus avant sur les aspects techniques et financiers du projet (nombre exact de classes/besoins en m² avec ses aménagements intérieurs, dépendances nécessaires, besoins en matériels d'enseignement, voies d'accès des transports scolaires, environnement, etc. a continué son travail et pourra présenter, en automne prochain au plénum un rapport détaillé sur son travail et particulièrement les aspects contraignants liés aux procédures au sens de la loi sur les marchés publics. Le concours d'architecture selon les normes SIA est une procédure longue et onéreuse. La procédure ouverte et sélective impliquant une qualification préalable ou pré-qualification est la première étape d'une procédure sélective. Elle consiste à évaluer les candidatures présentées sur la base des critères d'aptitudes requis. Elle permet aussi de sélectionner un nombre préalablement défini de candidats (3 à 5 au maximum avec des rémunérations de l'ordre de CHF. 5'000 par candidat retenu) qui seront invités à participer à la deuxième étape, à savoir la présentation d'une offre.

La CBS admet que le projet n'est actuellement pas très visible vu de l'extérieur, mais son soucis premier est d'éviter des vices de procédure qui à ce niveau peuvent être lourdes de conséquences. Il désire présenter un projet qui aura été préalablement épuré de toutes les contraintes administratives et permettant ainsi au souverain de faire des choix financiers importants sur un projet fiable dans le temps. Ils poursuivent leur mission pour le bien de l'école du Plateau et pour donner à nos enfants un cadre scolaire moderne et tourné vers l'avenir.

Commission du chauffage à distance

S. Glatz prend la parole. Lors de la dernière AM en décembre 2011, il y a eu le vote d'un crédit pour la pré-étude. C'est le bureau d'ingénieurs Bernard Mathey qui a été mandaté.

Les travaux ont commencé en janvier déjà par la rédaction d'un questionnaire à la population, puis son dépouillement.

Actuellement, la commission est à la recherche de l'endroit adéquat pour une chaufferie. Le choix de l'énergie ne peut pour l'instant pas encore être défini. Il le sera en cours d'étude.

Pour ce qui est du sondage, 322 questionnaires ont été envoyés et 141 retournés. Cela donne une moyenne très suisse, soit 43.5% de participation (taux moyen aux votations fédérales des 20 dernières années). Il y a eu 55 propriétaires favorables, 31 éventuellement intéressés et 55 pas du tout intéressés.

M. Willemin se demande pourquoi un prix de raccordement n'a pas été mentionné dans le sondage. Il trouve que pour les propriétaires, il est difficile de se prononcer sans avoir une base de prix. S. Glatz peut répondre que la commission n'y était pas favorable, car ce prix peut ensuite être considéré comme acquis par les propriétaires. La pré-étude définira le prix exact.

S. Glatz poursuit en expliquant que la commission a constaté qu'un chauffage à distance ne pouvait être envisagé avec un coût compétitif pour tout le village. Il serait par contre envisageable de raccorder quelques zones qui sont ressorties plus nettement du sondage, soit le centre du village avec la halle polyvalente et la région Sur Montet/Derrière Montet. Tous les propriétaires de ces zones vont être visités personnellement pour expliquer le projet. Une étude complémentaire va être faite. Après que l'emplacement aura été trouvé, le dimensionnement du CAD pourra être étudié, puis le coût de l'énergie pourra être fixé. Le bilan sera présenté lors de l'AM de fin d'année.

M. Acquadro pense que ce projet vient un peu en retard au vu du réaménagement du centre du village et de l'assainissement du chemin Champ-Favre. Quant une portion de route est refaite, il est bien de ne pas la rouvrir dans les années qui suivent.

M. Desarzens trouve que le projet a été initié assez tôt, mais que la commune manque tout à fait de vision à moyen et long terme et n'a pas de stratégie d'ensemble.

M. Willemin trouve que c'est peut-être les autres projets qui arrivent trop tôt.

M. Strautmann demande si ce projet fournit uniquement de la chaleur ou est mixte avec de l'électricité. S. Glatz peut répondre que pour l'instant il n'est prévu que la chaleur, mais rien n'est définitivement arrêté. C'est la suite de l'étude qui va tout déterminer.

Pour ce qui est de la réouverture des routes, S. Glatz indique qu'il y a d'autres possibilités, soit de passer sur les terrains privés. Cela a déjà été fait pour d'autres CAD.

M. Acquadro se pose la question, pourquoi le contracting n'a pas été envisagé. S. Glatz répond que la commune peut mieux gérer le prix de l'énergie s'il n'y a pas de contracting.

Démolition de l'ancien réservoir

R. Troehler reprend la parole pour informer les citoyens que le CM a décidé en 2011 de procéder à la démolition de l'ancien réservoir qui n'est plus utilisé, puisqu'il a été remplacé il y a plusieurs décennies déjà par un autre. Il a été étudié quelle était la manière la plus avantageuse pour procéder à cette démolition et il en est ressorti que c'est le génie militaire qui va s'en charger. La commune devra payer le ravitaillement de la troupe et l'élimination des déchets. Le permis a déjà été délivré et un communiqué paraîtra dans la FOD à la rentrée.

6. DIVERS ET IMPRÉVUS

Baisse de la quotité d'impôt, requête de M. Willemin

M. Willemin trouve très réjouissant les bons comptes communaux de ces dernières années, mais part du principe que la commune n'est pas là pour faire du business. Le fonctionnement de la commune devrait être neutre. Il trouverait donc opportun que le CM planche sérieusement sur l'étude d'une baisse de la quotité d'impôts. Il lance donc le challenge aux responsables des finances d'être créatifs et bien sûr de garder une réserve pour des investissements. Les dépenses sont parfois faites de manière mal réfléchies. Il demande de prévoir ce changement de quotité lors de la présentation du prochain budget.

R. Troehler indique qu'en 2008, deux citoyens déjà avaient fait cette requête et en 2010 également. En 2011, le CM s'est posé la question de baisser cette quotité, mais il a décidé de maintenir l'effort des citoyens par rapport aux deux projets porteurs du nouveau bâtiment scolaire et du chauffage à distance. Il est bien clair que si ces projets ne devaient pas se réaliser, la quotité serait adaptée.

F. Gauchat explique encore que l'OACOT a donné l'année passée une nouvelle directive nous demandant d'augmenter à 1.95, alors que les autres communes du Plateau devaient baisser.

Ceci est dû au fait que la commune de Prêles a très peu de rentrées dues à la nouvelle péréquation financière (propriétaire de peu de terrains). De plus, avec le modèle comptable actuel, lors d'investissements il faut effectuer de grosses dépréciations. Heureusement, dès 2013 le nouveau modèle comptable permettra d'étaler les dépréciations sur plusieurs années.

M. Willemin précise encore que le taux d'emprunt actuel est assez bas en cas d'investissements. Il trouve que la commune ne propose pas grand-chose à ces citoyens.

Budget / Comptes 2011, requête de M. Desarzens

M. Desarzens ne comprend pas pourquoi il y a une telle différence entre le budget 2011 et les résultats des comptes 2011. Il souhaite que la commune fasse une meilleure évaluation à l'avenir.

D. Hanser lui répond qu'il a déjà donné toutes les explications au point 1. sur les comptes. Il répète qu'au vu de la crise annoncée depuis plusieurs années, il a été très prudent lors de l'établissement du budget 2011.

Déchetterie, requête de M. Acquadro

Il demande s'il serait possible à la déchetterie d'ajouter une benne pour récolter les pots de fleurs et ainsi éviter du dépôt sauvage. Une benne pour les déchets de bois serait également la bienvenue.

Des citoyens interviennent aussi pour demander un élargissement des heures d'ouverture.

Entretien de la route de Châtillon, requête de M. Acquadro

Il aimerait savoir si le CM a pris des mesures pour remettre en état cette route qui est de plus en plus dégradée.

P. Gurtner explique qu'avant le début des travaux du Foyer d'Education un relevé de l'état de la route a été fait et dès la fin de ceux-ci un nouvel état sera réalisé, afin de déterminer ce qui doit être entrepris. La commune a déjà pris les devants pour reboucher les nids de poule et stabiliser les abords en attendant. Des panneaux "accotements non stabilisés" seront aussi posés.

R. Matti, à la demande de R. Troehler, a déposé une question au canton pour qu'il reprenne cette route. Le canton a catégoriquement refusé, car déjà trois routes cantonales desservent la commune de Prêles.

R. Troehler rappelle qu'une convention a été établie avec le Foyer d'Education qui verse depuis cette année CHF. 17'500 et ce pour une durée illimitée. Le montant sera d'ailleurs indexé au fil des années.

M. Acquadro demande pourquoi cette route qui était "bordiers autorisés" a été ouverte au trafic. P. Gurtner indique que cela a été fait pour pouvoir toucher une subvention du canton.

M. Strautmann se demande pourquoi on ne mettrait pas un radar. R. Troehler explique que sur le canton de Berne, la commune ne touche rien, pas comme sur le canton de Neuchâtel. De plus, l'investissement est énorme. Il rappelle aussi que la police locale n'a pas le droit de donner une amende à un véhicule en mouvement.

Planification de l'entretien des routes communales à long terme, demande de M. Acquadro

Il se demande si la commune a prévu une planification à long terme de l'entretien des routes. P. Gurtner répond que cela est fait au niveau des superstructures. Pour ce qui est des conduites c'est le PGEE qui la détermine. Lors de travaux à des routes, il est bien sûr étudié s'il y a des changements de conduites à effectuer.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président souhaite un excellent été à tous et une très bonne nuit. La prochaine AM aura lieu le mercredi 26.09.2012. La séance est levée à 23h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE
Le Président, *La Secrétaire,*

Igor Spychiger

Christine Grandjean

Prêles, le 3 juillet 2012